

Questions orales

l'essence, alors que cette nouvelle taxe n'est en réalité qu'un maquillage de son inhabileté et de celle du gouvernement à faire face au problème de l'énergie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai minuté la question, j'espère que vous allez me laisser le même temps pour y répondre.

Tout d'abord je tiens à réitérer à l'honorable député à la Chambre et au public canadien que, grâce aux mesures que nous avons adoptées dans le domaine du pétrole, chaque famille canadienne de quatre personnes a économisé \$335 par rapport au budget progressiste conservateur depuis décembre 1979. Ce sont des faits, ce sont des chiffres qu'on peut clairement établir. Je rappelle aussi à l'honorable député qu'à ce jour, aujourd'hui même, les Canadiens paient encore leur pétrole 40c. le gallon de moins que les Américains, lesquels vivent toujours aux États-Unis.

Enfin je rappelle à l'honorable député l'engagement que nous avons respecté, savoir ne pas augmenter le prix en 1980 autant que les progressistes conservateurs, c'est-à-dire ne pas imposer la taxe de 18c., mais avoir une augmentation du prix de moins de \$4, et je répète encore aux consommateurs canadiens que nos mesures énergétiques vont signifier qu'ils vont payer moins qu'ils auraient eu à payer en vertu du terrible budget progressiste conservateur qui a été défait en décembre 1979.

LA NOUVELLE TAXE SUR L'ESSENCE—LES EFFETS SUR LE CONSOMMATEUR

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, le ministre et ses collègues sont contre les *rip offs* des consommateurs, sauf quand ils sont les principaux dans les *rip offs*, comme par exemple dans le domaine de l'énergie, de l'uranium. Le ministre, député du Québec où on retrouve également des gens ayant de modestes revenus, a-t-il l'intention d'aller dire publiquement à ces mêmes Québécois que cette nouvelle taxe ne les affectera pas et qu'ils peuvent toujours compter sur lui et les miracles des libéraux pour les aider à faire face à l'augmentation scandaleuse du prix de l'essence?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, les députés, les consommateurs et les électeurs du Québec ont un meilleur jugement que mon collègue. Je puis l'assurer de cela. Je suis moi-même allé dans la ville de Québec m'adresser aux citoyens il y a deux jours. Ce soir je vais parler aux citoyens à Montréal et je vais leur dire les faits tels qu'ils sont. Nous n'avons pas honte de défendre notre dossier comparativement à ce que les progressistes conservateurs allaient imposer aux consommateurs. Je rappelle en outre que si le premier ministre de l'Alberta décide d'éliminer les coupures de production qu'il a imposées aux consommateurs canadiens, demain matin nous allons réduire le prix de 7.25c. le gallon.

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. PATTERSON—L'ÉMEUTE À L'INSTITUTION MATSQUI—LA NÉCESSITÉ D'UNE DÉCLARATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, mon rappel au Règlement concerne la réponse que le solliciteur général a donnée à propos de l'émeute à l'Institution Matsqui. Selon moi, un incident aussi grave exigerait que le solliciteur général (M. Kaplan) fasse une déclaration à l'appel des motions car on a dû faire appel aux militaires et plus de la moitié des bâtiments ont été incendiées. Je pense que tout cela justifie une déclaration du ministre à l'appel des motions. Je me demande s'il pourrait s'engager à en faire une.

Mme le Président: A l'ordre. Le député peut faire une telle demande, mais je n'ai certes pas le pouvoir de demander au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions. C'est à lui d'en décider s'il le juge bon.

Une voix: Il a dit qu'il voulait en faire une.

Une voix: Le voici.

M. Baker (Nepean-Carleton): Un rappel au Règlement, Kaplan!

M. Clark: Envoyez Ouellet en cour et levez-vous.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DÉPÔT DE NOTES DE SERVICE AU SUJET DU CAPTAN

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer deux notes de service que le Dr A. B. Morrison, sous-ministre adjoint, Direction générale de la protection de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a adressées à M. J. E. McGowan, sous-ministre adjoint, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments, ministère de l'Agriculture, au sujet du fongicide Captan. Je regrette de ne pouvoir déposer ces deux documents qu'en anglais pour le moment, car la traduction française n'est pas tout à fait terminée. La version française devrait nous parvenir d'ici cinq ou dix minutes.

* * *

[Français]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1981-1982

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre, et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1982, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.